



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 23 février 2021

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Yves LOMBARD

Présents : Mmes Colette JODAR-TORRES – Marie-Claire MULLIERE – Sylvie BARTHELEMY – Nathalie TISSOT - Sandrine AUGÉAT – Stéphanie GREMERET – Céline BESSONNAT – Constance FINAS – Sylvie SAUNIER

MM. Yves LOMBARD – Dominique BOUILLOUX – Sébastien LESSARD – Cédric TISSOT – Quentin D'ALASCIO

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 1^{er} décembre 2020. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : Modification de la délibération du 22 septembre 2020 autorisant l'acquisition de la parcelle ZI 66 appartenant aux consorts MARLOT/MUGNIER.

ACHAT PARCELLE ZI 66

Monsieur le Maire revient sur le dossier déjà en cours concernant l'achat de la parcelle ZI 66 appartenant à Mme et M. MARLOT et informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier la délibération du 22 septembre 2020 concernant les modalités de signature du compromis. L'assemblée ayant déjà autorisé M. le Maire à signer les pièces afférentes au dossier, elle ajoute que ce dernier pourra se faire représenter par l'un de ses quatre adjoints.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ASSAINISSEMENT

Le Conseil valide les résultats 2020 comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	10 270.80 €	0 €
Recettes	11 608.80 €	9 074.00 €
Excédent 2019	11 762.60 €	31 720.82 €
Résultats 2020	23 371.40 €	40 794.82 €

COMPTE DE GESTION 2020 ASSAINISSEMENT

Le Conseil valide le compte de gestion assainissement de l'exercice présenté par le comptable du Trésor public.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif 2020, les chiffres étant conformes aux résultats du comptable du Trésor public, soit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT
Dépenses	612 196.65 €		1 178 155.59 €
Recettes	754 306.94 €		706 430.08 €
Excédent 2019	604 304.20 €	Déficit 2019	77 396.58 €
Résultats 2020	746 414.49 €		- 549 122.09 €

COMPTE DE GESTION 2020 COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le compte de gestion de la commune identique en recettes et en dépenses pour les 2 sections avec le compte administratif 2020.

RESTES A REALISER COMMUNE 2020

Le conseil municipal valide les restes à réaliser 2020 à imputer sur 2021, de la manière suivante :

Dépenses d'investissement :

Aménagement Maison PERRUSSON compte 21318

SMPP	9 404.88 €
BONGLET	3 284.72 €
SAUR (branchement eau potable)	1 802.26 €
Richard BOULAY LOT N°5	25 500.00 €
LACLERGERIE	20 208.44 €
Richard BOULAY LOT N°6	24 000.00 €
Solde budget 2020	421 679.10 €

Achat Panneaux et numéros compte 2152

SEDI	990.24 €
------	----------

TOTAL RAR DEPENSES**506 869.64 €****Recettes d'investissement :**

FCTVA 2019	20 000.00 €
Subvention DETR 2018	183 840.81 €
Appel à projets 2020 Département	16 000.00 €
Subvention DETR 2019	180 000.00 €
Région 2019 SALLE Multi Activités PERRUSSON	108 800.00 €
Leader	60 000.00 €
Région 2019 TOURISME PERRUSSON	110 000.00 €
CD 71	45 000.00 €
CEE MAISON PERRUSSON	2 400.00 €

TOTAL RAR RECETTES**726 040.81 €****PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2021**

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, le conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement.

M le Maire demande l'autorisation de mandater les factures suivantes et par conséquent l'ouverture des crédits suivants :

- Espace bureau, mobilier scolaire : 206.50 €
- Espace bureau, mobilier scolaire : 441.10 €
- Entreprise CORDIER : travaux préalables à la réalisation d'un réseau chaleur : 9 329.88 €

Le Conseil Municipal accepte le mandatement de ces dépenses d'investissement 2021 et ce, avant le vote du budget primitif de 2021.

ACHAT PARCELLE DE BOIS ZT 35

Monsieur Yves LOMBARD expose la proposition de Monsieur Christian GROS, propriétaire de la parcelle boisée ZT 35 située route de la Verne. Ce dernier souhaite vendre ce terrain à la commune pour la somme de 400 €.

Le Conseil accepte et charge M. le Maire de signer l'acte administratif à rédiger.

RENOUVELLEMENT ARRETE CAMERAS DE SURVEILLANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'arrêté d'autorisation d'installation et d'exploitation du système de vidéoprotection est arrivé à échéance et qu'il est nécessaire de demander son renouvellement auprès du service de sécurité intérieure et polices administratives de la Préfecture. Le Conseil valide.

BONS CADEAUX LAUREATS 2020

M le Maire rappelle au Conseil que chaque année, les lauréats scolaires et sportifs sont mis à l'honneur lors des vœux du maire. Ces derniers étant annulés à cause des restrictions sanitaires, M. le Maire propose malgré tout de récompenser ces lauréats par le biais de bons cadeaux à caractère culturel, d'une valeur de 30 € chacun.

Les 30 bénéficiaires, s'étant fait connaître au préalable, devront venir chercher leur bon au secrétariat de Mairie.

Le Conseil accepte cette proposition.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Mme Nathalie TISSOT explique que l'organisation du temps scolaire sur le RPI doit, à la demande de l'académie de DIJON, être de nouveau validée, car arrivée au terme de ses 3 années. Le conseil décide de maintenir le rythme scolaire à 4 jours hebdomadaires pour la période 2021-2024. La décision sera transmise à Monsieur le Directeur des écoles pour accord et soumission à la DSDEN 71.

REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A UNE ELUE

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité d'acheter une cage « fourrière » pour recueillir les chats errants et blessés sur la commune avant prise en charge du propriétaire ou du vétérinaire. Madame Nathalie TISSOT s'étant chargée de l'achat de cet article, elle présente au Conseil la facture B ET M de 32.98 € payée personnellement. Le Conseil accepte de rembourser cette facture à Madame TISSOT.

INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Dans le cadre du contrôle hiérarchisé de la dépense de la paye, l'inspectrice divisionnaire des finances publiques vérifiera cette année particulièrement les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS). A cet effet, la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation d'heures supplémentaires doit être fixée et un état liquidatif mensuel précisant le nombre d'heures effectuées par agent, rédigé. Le Conseil charge M. le Maire d'établir ces deux pièces.

CONVENTION MISSIONS FACULTATIVES CDG 71

À côté des missions obligatoires du Centre de Gestion financées par la cotisation sur masse salariale, d'autres missions sont effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires et financées par convention et sont actuellement les suivantes :

EMPLOI MOBILITE (prestations de recrutement, agence d'intérim territorial)

SANTE AU TRAVAIL ET PREVENTION DES RISQUES (médecine préventive, psychologue, document unique d'évaluation des risques professionnels...)

ADMINISTRATION DU PERSONNEL (gestion externalisée des paies et indemnités, dossier retraite CNRACL...)

GESTION DES DOCUMENTS ET DONNEES (assistance à l'archivage, protection des données...)

CONSEIL, ORGANISATION ET CHANGEMENT (règlement intérieur, outils RH, régimes indemnitaires, diagnostic organisationnel...)

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion.

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention-cadre proposée par le CDG71.

Le Conseil Municipal accepte.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire

- revient sur l'avancement des travaux de la dalle avant scellement de la pierre destinée à recevoir la future sculpture en bois,
- informe que le Sydesl procède à un essai d'éclairage par leds plus économique sur les luminaires du Bourg et pourra étendre le projet à tous les candélabres si la commune le souhaite. De plus, une remise en peinture de tous les poteaux est possible. Cette action peut bénéficier d'une subvention.

M. Yves LOMBARD

- informe que le bulletin municipal a été distribué,
- annonce que le site internet du gîte de la maison Perrusson est en cours d'élaboration,
- précise que la commune adhèrera à l'association « Destination Saône et Loire » afin de promouvoir le gîte sur le département,
- présente l'intérêt de proposer l'installation de l'application « Route 71 » sur les smartphones aux futurs touristes permettant d'informer ces derniers des centres d'intérêt et activités alentour,
- Fait un point sur l'utilisation de l'application Panneau Pocket qui compte aujourd'hui 416 utilisateurs ayant inscrit Baudrières en favori,
- Reviens sur la possibilité de proposer aux jeunes de plus de 18 ans l'acquisition de la carte avantage jeunes permettant d'obtenir des réductions chez plusieurs prestataires. Cette initiative avait été interrompue suite à la pandémie. Les modalités d'attribution seront communiquées prochainement.

Mme Colette JODAR-TORRES

- Fait un point sur le recensement des réfections de chaussées à inscrire au programme 2021 des travaux Com-com. Les routes suivantes nécessitent une intervention prioritaire : Chemin des Bruyères-Janin, Chemin des Grands-Curtils, route du Vernay-Girard, route des Berceaux, route des Relouises, route du Moulin Jeudy, route du Moulin. Les voies les moins endommagées seront refaites ponctuellement par les employés communaux.

Mme Nathalie TISSOT

- Informe que des jeux ont été achetés afin d'occuper les enfants dans la cour d'école pendant le temps méridien,
- Précise que 3 nouveaux élèves ont intégré l'école de Baudrières,
- Fait un point sur l'avancement des demandes de devis d'aménagement de la Maison PERRUSSON (électroménager, vaisselle, literies, tables et chaises...) et précise que les choix de revêtement et coloris de certains articles devront être fixés prochainement,
- Annonce que les bureaux vétustes des écoles devront être progressivement changés,
- Indique que la réunion de calendrier 2022 des associations a eu lieu. A cette occasion, il a été proposé à ces associations la possibilité d'obtenir un casier de stockage à la salle multi-accueil.

Mme Marie-Claire MULLIERE

- Évoque l'action de surveillance dans le cadre du CCAS, entreprise auprès des personnes de plus de 70 ans,
- Ajoute que les colis seront distribués au printemps,

- Informe que la commission sociale finalise le projet du marché de producteurs locaux et précise que quelques détails sont encore à peaufiner (emplacements, règlement, branchements électriques...). La première édition aura lieu le dimanche 21 mars. Elle précise que la commune de Saint-Germain projette également de mettre en place un marché similaire. Les élus concernés des deux communes se sont rencontrés afin d'établir un calendrier adapté.

M. Cédric TISSOT

- Informe que les employés communaux auraient besoin de casiers au dépôt pour séparer les marchandises stockées (cailloux). Un devis sera demandé
- Présente un chiffrage pour l'éventuelle acquisition de matériel de voirie (godet à terre, faucheuse d'accotement et balayeuse)

Dates à retenir

Commission finances : lundi

22 mars 2021 à 20 h

Conseil municipal : mardi 06 avril 2021 à 20 h

Cédric DAUGE, maire

